

INFORMACION TECNICA ADICIONAL

El Congreso se celebrará en el **Palacio de Exposiciones y Congresos**, Paseo de la Castellana, 99, Madrid.

La apertura del Congreso tendrá lugar en la mañana del día 20 y su clausura está prevista a mediodía del día 22. **El mismo día 20 la Comisión Ejecutiva Federal ofrecerá una cena a los invitados internacionales.**

Durante las sesiones se facilitará interpretación simultánea al inglés y al francés.

En el Aeropuerto de Madrid-Barajas habrá un stand de recepción para los invitados internacionales, así como en el hotel, donde se atenderán las necesidades de alojamiento.

Lamentamos no poder hacernos cargo de los gastos de viaje y estancia de las delegaciones, pero estamos a vuestra disposición para facilitaros reservas de hotel.

Alojamiento:

Hotel Holiday Inn (**)**

Plaza de Carlos Trías Beltrán, 4. (Frente al Palacio de Exposiciones y Congresos).

Precio especial para los invitados al 34 Congreso:

El precio de la habitación doble o individual será de 13.910 ptas. (noches del 20 y 21 de junio). El precio para noches anteriores será de 16.050 ptas. Ambos precios incluyen desayuno e IVA.

Se ruega comunicar las necesidades de hotel a la Secretaría de Relaciones Internacionales lo antes posible, debido a las dificultades de alojamiento en las fechas de nuestro Congreso. Para realizar las reservas o cualquier información sobre el Congreso dirigirse a:

Ricard Torrell
Secretaría de Relaciones Internacionales
Partido Socialista Obrero Español
Ferraz, 70
28008 Madrid
Telefs.: 582.04.44 y 582.05.28
Telefax: 582.05.25

**INVITADOS INTERNACIONALES - INTERNATIONAL GUEST - INVITÉS
INTERNATIONAUX**

.....
El Partido Socialista Obrero Español les da la más cordial bienvenida a su 34 Congreso y les desea una grata estancia en nuestro país.

A fin de facilitarles un mejor seguimiento del Congreso y ayudarles en cuanto puedan necesitar, les rogamos lean atentamente el programa adjunto y los detalles técnicos y rellenen, a la mayor brevedad posible, el formulario con los datos sobre su viaje de regreso.

Quedamos a su disposición para cualquier información complementaria.

.....
The Spanish Socialist Worker's Party cordially welcomes you to its 34th Congress and wishes you a pleasant stay in our country.

In order to enable you to follow the Congress activities, and to assist you in whatever you may require, please read carefully the attached program and technical details, and fill in, as soon as possible, the attached form on your return trip.

We remain at your disposal for whatever additional information you may require.

.....
Le Parti Socialiste Ouvrier Espagnol vous souhaite la bienvenue à son 34 Congrès et un agréable séjour dans notre pays.

Dans le but de vous faciliter une meilleure compréhension du Congrès et vous aider dans tout ce dont vous pourriez avoir besoin, nous vous prions de lire attentivement le programme ci-joint, ainsi que les renseignements pratiques. Nous vous prions de nous retourner dès que possible le formulaire joint, concernant les détails de votre voyage de retour.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions ou informations complémentaires.

.....
Un cordial saludo/Cordially yours/Meilleures salutations.

Secretaría de Relaciones Internacionales

Comité Afrique de l'Internationale Socialiste

I

La coopération entre Parlementaires Socialistes et Socio-démocrates des Jeunes Démocraties Africaines.

- 1- Lors de la réunion du Comité Africain de l'Internationale Socialiste, à Ouagadougou, il fut décidé l'élaboration d'un projet spécifique ayant pour but le développement d'un travail commun entre les parlementaires des partis africains.
- 2- Un tel projet, d'après les indications données, doit inclure la réalisation avant la fin de l'année, d'un séminaire de parlementaires d'orientation socio-démocratique et avoir pour objectif, le développement d'un groupe au niveau parlementaire pour coordonner les politiques et les initiatives en Afrique.
- 3- Après des consultations, encore insuffisantes, faites auprès des membres du Comité Afrique, nous prétendons présenter comme proposition pour arriver à un vaste consensus, le texte suivant qui inclut une tentative de justification du projet et des propositions pour des possibles circuits de l'initiative.
- 4- Les parlementaires sont en plus d'un organe législatif par excellence, un forum privilégié de direction politique et de l'obtention de consensus, et un organe fondamental de contrôle et d'activité gouvernementale. Indépendamment des systèmes gouvernementaux concrets, ils constituent, pour leur position juridico-institutionnelle et par leurs pouvoirs une pièce clef pour le développement des pays et peuples, et pour la structuration et la force de la démocratie.
- 5- Dans ce monde de globalisation et de transnationalisation de la politique, le rôle des parlementaires dépasse chaque jour plus les frontières de l'Etat National.
En conséquence, les membres des parlements sont appelés à investir de façon progressive dans la défense et l'harmonisation des intérêts des peuples de la planète et des régions où ils se trouvent.
- 6- En vérité, on assiste à une progressive transnationalisation de la politique, notamment, l'apparition et le développement des organisations parlementaires comme l'U.I.P, le Parlement Européen, l'Union des Parlements Africains (l'U.P.A), crée en en 1976, et aussi la prévision dans le traité, qui institue la Communauté Economique Africaine du Parlement Pan-Africain, qui jusqu'à présent n'est pas une réalité effective.
- 7- L'existence de ces organisations n'est pas incompatible avec le développement de la coopération et de la concertation politique entre les partis nationaux que se partagent les mêmes idéaux, valeurs et principes, comme c'est le cas des partis africains socio-démocrates ou socialistes membres de l'IS.

8- La coopération entre les parlementaires des partis socio-démocrates et socialistes de l'Afrique se présente contributive pour le rôle des parlements nationaux et également pour le dialogue et action conjointe au niveau des formes de coopération inter-parlementaires comme l'UPA.

Elle est, sans doute, une des voies pour la recherche de réponses aux grands et connus défis africains, déjà identifiés au niveau du continent et du Comité Afrique de l'Internationale Socialiste :

8.1- Le défi de la paix et de la réconciliation nationale.

8.2- Le défi du développement économique et social :

- La progression du développement économique, l'intégration régionale, la "good governance", l'amélioration de la participation de l'Afrique au Commerce Mondial l'allègement de la dette externe et l'augmentation des responsabilités d'investissement pour les continents, la lutte contre la pauvreté, le développement de l'agriculture et de la pêche, la protection de l'environnement, la compatibilisation des plans d'ajustement structurel avec les politiques de développement, le développement des ressources humaines, la politique de population, de l'initiative privée, l'amélioration de l'impact de la coopération pour le développement, etc.

8.3- *Le défi de la Démocratisation : ses divers plans.*

a) **Plan des moyens et instruments pour le procédé de compétition politique.**

- Systèmes électoraux justes, Commissions Nationales indépendantes pour superviser le recensement et l'organisation du procédé électoral.
- Libre compétition des partis.
- Liberté de réunion et de manifestation.
- Droit de faire la campagne.
- égalité pour le financement des campagnes électorales.
- Statut de l'opposition.
- Liberté de presse et accès équitable aux organes de communication sociale d'Etat avant et durant les campagnes électorales.
- Organes indépendants qui garantissent le pluralisme dans la presse.
- Stimulation pour la presse privée.

b) **Plan Institutionnel**

- Constitutions démocratiques.
- Système de représentation.
- Parlements fonctionnels.
- Système de prestation de comptes.

- Pouvoir judiciaire indépendant.
- Décentralisation et déconcentration du pouvoir.

c) **Plan Culturel**

Lutte contre les perversions de la compétition électorale survenues de profondes inégalités d'opportunités, de l'exploitation, de la pauvreté, de la misère et du fait ethnique et religieux durant les campagnes électorales.

- Lutte pour l'acceptation du principe de la représentation démocratique individuelle contre les excès de personnalisation ou particularisation de la représentation qui ont pour base les facteurs ethniques et religieux, sans préjudices du droit des minorités, lutte pour l'acceptation effective et vaste du principe de responsabilité politique, "insufisance de responsabilité politique dans les Etats formellement démocratiques peut créer des situations dangereuses - (P. Chabal).

8.4- **Le défi spécifique de la réforme parlementaire :**

La réforme parlementaire est un des principaux défis de la démocratisation qui pourra mobiliser particulièrement les parlementaires de l'IS en Afrique. Sur le continent africain, le parlement a fréquemment un rôle plus symbolique qu'effectif, ce qui limite l'efficacité globale de l'Etat et la contribution spécifique du parlement pour la démocratie et le développement.

Si au niveau international, la réforme parlementaire est considérée comme une tâche permanente, en Afrique, où se déroulent, se consolident, les processus de transition politique, c'est une exigence primaire pour la démocratie et la "good governance".

A la réunion du Cap du 10 au 11 juin 1995, le Conseil de l'International Socialiste, réalisé après les réunions du Comité Afrique d'Abidjan et de Praia, appela dans un texte de résolution que soit effectivement reconnu le rôle des parlements en conformité avec les institutions adoptées.

La réforme parlementaire est, ainsi, une exigence pour donner plus d'efficacité et de fonctionnalité au parlement dans l'exercice de ses compétences d'organe législatif, de Direction politique, de contrôle et de recherche de consensus.

Elle peut se refléter sur :

- le régime des sessions parlementaires;
- le régime de dévouement des députés (exclusivité) incompatibilité, indépendance face à l'administration;
- le nombre, la méthodologie et les conditions de travail des commissions;
- le procès parlementaire, les droits des minorités à l'organisation et au fonctionnement des séances plénières;

- l'amélioration des conditions de travail des parlementaires :

- * développement organisationnel des parlements;
- * services de l'information et documentation;
- * information;
- * conseil technique;
- * statut du personnel parlementaire.

9 - L'International Socialiste n'est pas un Parti international.

Toutefois, les partis et les députés respectifs, qui l'intègrent peuvent et doivent concerter des positions politiques.

En Europe, existent des groupes parlementaires de partis rattachés dans le cadre du parlement Européen qui offre un bon cadre pour la concertation des positions.

En Afrique, toutefois, l'Union des Parlements Africains, qui se réunit une fois par an, durant une courte période, ne prévoit dans ses statuts et règlements que des groupes nationaux, ne laissant aucune occasion de manœuvre à la constitution de groupes parlementaires dans son sein, avec un statut formellement reconnu.

Rien n'empêche, toutefois, que soit créé, dans un autre cadre, à côté, un "Groupe de Députés Sociaux-Démocrates et Socialistes Africains".

Pour la définitions des lignes représentatives du Groupe, nous présentons quelques aspects relatifs à la nature, aux objectifs, aux activités, à la composition, organisation, fonctionnement, siège, ressources.

- Nature :

Association auprès du Comité Afrique de l'International Socialiste;

- Objectifs :

- Discuter et concerter les positions sur des problèmes relatifs à :
 - la paix et réconciliation national;
 - développement économique et social du continent;
 - démocratisation;
 - réforme parlementaire;

- contribuer au renforcement du rôle et de la place du Parlement en Afrique, guidé par des valeurs de la social-démocratie, liberté, paix, justice, égalité, solidarité.

- Contribuer pour le renforcement de la démocratie et la participation populaire;
- Contribuer pour l'équilibre de la participation de l'homme et de la femme dans la sphère politique, économique et sociale;
- Contribuer pour l'intégration économique africaine, l'approche entre les sociétés civiles sur le plan africain et mondial tout comme, le relancement de la coopération pour le développement;
- Promouvoir l'échange entre les parlementaires socio-démocrates des différentes régions;

Activités:

- Afin de parvenir aux objectifs fixés, le Groupe des députés pourra réaliser les activités suivantes:

- a) - Conférences ou séminaires;
- b) - Promotion d'études et des projets d'intérêt mutuel;
- c) - Échange d'information parlementaire;
- d) - Promotion d'échange entre les professionnels des Parlements;
- e) - Journées parlementaires intercontinentales;
- f) - Édition d'une revue de l'intégration africaine et du droit parlementaire;
- g) - Élaboration des projets d'échanges.

Membres du Groupe:

- Chaque Parti membre de l'I.S. de plein droit consultatif ou observateur et organisation amie, pourrait participer avec un (1) ou trois (3) députés ou délégués.

Organisation:

- Deux hypothèses alternatives sont à prévoir:

A) - Une Présidence et une Direction choisies par le Comité Africain de l'I.S., avec notamment un nombre impair de membres (probablement 3 afin d'éviter une structure trop lourde);

B) - Une Présidence et une Direction avec la même composition antérieure, mais, choisies par les députés élus des Partis Africains de l'I.S.

La Direction devrait compter avec les disparités sous-régionales africaines, les coutumes historico-culturelles, linguistiques et juridico- constitutionnelles tout comme, tenir compte des modèles du partenariat avec les socio-démocrates et socialistes des autres continents en vue de rendre les échanges très fructueux.

Siège:

- L'Association peut obtenir un siège qui suivra le Président élu, ou, sera désigné ou encore, une autre hypothèse serait à choisir;

Ressources:

- Pour le bon fonctionnement de l'Association, il faudrait penser à une quotisation des dépenses variant entre 70% à 80% de la contribution actuelle des Partis pour l'I.S.

Fonctionnement:

- La Direction pourrait maintenir des contacts à distance, sauf dans le cas indispensable où le contact ne pourrait se faire que par des représentations.

- La Plénière du Groupe pourrait se réunir deux fois par an sous convocation du respectif Président, de préférence avant la réunion du Comité Africain et en concertation avec la Direction de celle-ci.

II

Séminaire sur la Réforme Parlementaire et l'Intégration Africaine

Considérant que la Réforme Parlementaire et l'intégration africaine sont considérées d'une part, comme des défis actuels des États Africains, et d'autre part, comme des questions qui méritent une particulière attention des députés des Partis socio-démocrates et socialistes africains de l'I.S.;

Considérant par ailleurs qu'il s'agit des sujets qui permettent un échange utile entre les parlementaires des Partis Africains et leurs collègues des Partis des autres continents qui habituellement participent dans les réunions du Comité Africain;

Il s'avère nécessaire la réalisation d'un séminaire dont les **principaux objectifs** pourraient être:

- Faire un diagnostic de la situation des Parlements africains;
- Échanger des informations sur les expériences de la Réforme Parlementaire sur le continent;
- Réfléchir sur l'intégration africaine et la contribution des parlementaires sur ce sujet;
- Définir des formes d'action conjointe des parlementaires socio-démocrates et socialistes;

Sans toutefois écarter d'autres propositions, le séminaire pourrait être conçu autour des références suivantes:

Thème: "Réforme du Parlement et Intégration Africaine"

(Proposition)

1 - La Réforme du Parlement - Exigence de la consolidation de la démocratie

A) - La représentation en Afrique

B) - Statut et rôle du Parlement en Afrique

*** Situation juridico-constitutionnelle:**

§ Dans le système de Gouvernement Présidentiel;

§ Dans le système parlementaire;

§ Dans les systèmes mixtes.

*** Principales fonctions du Parlement avec notamment:**

§ La fonction législative;

§ Le contrôle politique;

§ La fonction budget (approbation du budget et contrôle de son application);

*** Constitution et autonomie des Parlements:**

§ Règlement intérieur et l'autonomie parlementaire;

§ Interprétation du Règlement intérieur;

*** Organisation et fonctionnement du Parlement:**

§ Science Plénière;

§ Présidence et composition du Bureau de l'Assemblée;

§ Commission Permanente;

§ Conférence de représentants des Groupes Parlementaires;

§ Commissions Spécialisées Permanentes et Ad'doc;

*** L'exercice du mandat et des pouvoirs des membres des Parlements africains**

*** L'information de l'Exécutif aux parlementaires**

*** Services parlementaires et adjoints (staff)**

2 - Les Parlements Africains et l'Intgration du Continent

- Parlements et Développement;

- Parlements et Politique Externe;

- Parlements et Traités;

- Coopération Inter-Parlementaire;
- Union des Parlements Africains;
- Groupes d'Amitié;
- Commission Ad'Hoc.

*** Date:**

§ Le séminaire pourrait avoir lieu avant le Congrès de l'I.S., soit dans la première semaine du mois de Septembre, ou après le Congrès, soit éventuellement en Octobre ou en Novembre.

*** Durée:**

§ Deux jours seront nécessaires pour traiter les thèmes.

*** Local:**

§ Le local pourrait être défini en fonction des candidatures reçues à cet effet.

*** Ressources humaines:**

§ Les participants pourraient être des parlementaires désignés par les Partis de l'I.S. qui, habituellement prennent part aux réunions du Comité Africain de l'I.S. et des experts en économie, en politique de développement, en politique externe, en droit parlementaire et autres domaines d'intérêt.

*** Moyens financiers:**

§ L'I.S. rechercherait un financement spécial pour le séminaire;

§ Le Parti choisi pour abriter le séminaire se chargerait de l'organisation matérielle et logistique comme il est de tradition dans l'I.S.

Bibliographie et documentation consultée

- 1 - Chabal, Patrick: "La transition démocratique en Afrique Problèmes et perspectives" - Colloque - "Quels États, quelles Nations en construction?" - Praia 21-23 Mars 1996
- 2 - La réforme du Parlement - Informations constitutionnelles et parlementaires, 3 ième série, N° 167/94 -
- 3 - Les besoins et problèmes parlementaires des pays nouvellement indépendants - Informations constitutionnelles et parlementaires, 1 ère série, N° 160/90 -
- 4 - Règlement Intérieur de l'Union des Parlements Africains
- 5 - Résolution de la Réunion du Conseil de l'I.S. - Le Cap, 10-11 Juillet 1995

6 - Statuts de l'Union des Parlements Africains

7 - Traité de la Création de la Communauté Économique Africaine

Praia, le 30 Avril 1996

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and curves, positioned in the lower right quadrant of the page.